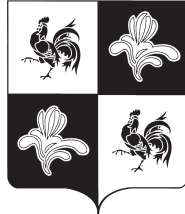


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



26 juin 2023

SESSION ORDINAIRE 2022-2023

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**relative à la reconnaissance de la pair-aidance et
à l'intégration des pairs-aidants dans les services sociaux et de santé**

déposée par Mme Magali PLOVIE, M. Jamal IKAZBAN, M. Jonathan de PATOUL,
M. David WEYTSMAN, Mme Gladys KAZADI et Mme Victoria AUSTRÆT

DÉVELOPPEMENTS

Qu'est-ce que la pair-aidance ?

Les personnes qui cumulent des problèmes de précarité sociale, de santé mentale et/ou d'addictions rencontrent d'importantes difficultés à accéder à l'aide sociale et aux soins de santé qui constituent pourtant un droit fondamental.

Des initiatives participatives se développent dans les secteurs de l'aide et du soin dont la pair-aidance qui permet « de valoriser l'expertise de personnes ayant été confrontées à l'exclusion sociale, à la maladie mentale ou aux addictions, et de les intégrer aux dispositifs qui les prennent en charge » (1). Cette méthode de travail permet de « transformer les pratiques professionnelles et de repenser les manières d'accompagner les personnes en souffrance sociale ou psychique » (2). Il est aussi recherché de cette manière à s'adapter aux spécificités des bénéficiaires plutôt que de leur imposer des conditions.

« Dans son acceptation actuelle, la pair-aidance doit son outillage théorique et pragmatique aux mouvements nord-américains pour les droits civiques. La pair-aidance contemporaine se façonne dans le militantisme des années 1960 et 1970. Elle est issue de la volonté de patient.e.s des systèmes de santé de reprendre une certaine forme de contrôle dans leur propre destinée thérapeutique. Dans la seconde moitié des années 1980, les mouvements de malades affectés par la pandémie de sida – liant militantisme et prévention par les pair.e.s – seront eux aussi décisifs dans l'empowerment des patient.e.s face à l'inefficacité des systèmes de soins qui prétendent les soigner. » (3)

Ainsi, « les personnes confrontées aux troubles psychiatriques, au sans-abrisme ou à la toxicomanie ne sont plus nécessairement passives. Elles passent de l'autre côté du miroir. Elles deviennent des intervenant.e.s ayant transformé en métier des savoirs acquis dans des vécus douloureux et difficiles. Prendre en compte l'expérience des (ex)-usager.ère.s peut constituer une manière plus efficace de faire du travail social. Le ou la pair.e-aidant.e peut devenir un passeur permettant de raffiner la compréhension du vécu des bénéficiaires (Godrie 2016). Et son exper-

tise permet de coller au plus près du vécu et des réalités des publics fragilisés. » (4)

Jeudi de l'Hémicycle sur la pair-aidance

Lors du Jeudi de l'Hémicycle du 18 novembre 2021, le Parlement francophone bruxellois a pu accueillir le « Smes » et « En Route » pour venir nous présenter le développement de la pair-aidance dans les structures de la Commission communautaire française. Ce Jeudi de l'hémicycle est parti du constat qu'un nombre croissant d'équipe souhaite engager des pair-aidants et les expériences se multiplient. Mais il subsiste des obstacles liés à la professionnalisation des pairs-aidants, à la capacité des équipes à orienter leurs pratiques vers le rétablissement et à la volonté des pouvoirs publics de soutenir un mouvement qui met les personnes en rétablissement au cœur des politiques sociales et de santé.

Le Projet PAT (Peer And Team Support) a été présenté lors du Jeudi de l'hémicycle. Ses objectifs sont de soutenir l'intégration de pairs-aidants dans les organisations bruxelloises du social et de la santé et aussi de créer de la visibilité sur la pair-aidance ainsi que sur les notions fondamentales qui la sous-tendent : l'expertise du vécu, la capacité à toucher des publics qui ne viennent pas ou que les services n'arrivent pas à approcher, et le Rétablissement. Comme cette pratique est relativement récente à Bruxelles, les projets qui se mettent en place disposent de peu de références, d'outils ou de ressources. Pourtant, les questionnements liés à ces nouvelles pratiques, et les écueils potentiels, sont nombreux. De leur côté, les pairs-aidants essuient parfois les plâtres de ces expériences pilotes.

« En Route » et le « Smes », avec l'appui du Forum-Bruxelles contre les inégalités, ont conçu un projet de soutien au développement de la pair-aidance à Bruxelles. Ce projet bénéficie d'un financement de la Commission communautaire commune et a démarré le 1^{er} septembre 2020.

Le projet PAT développe 5 axes de travail :

- Accompagnement de l'intégration de pairs-aidants dans les équipes;
- Formation;

(1) Muriel Allart et Sébastien Lo Sardo, La pair-aidance en fédération Wallonie-Bruxelles, État des lieux, Guide méthodologique, p. 5

(2) *Idem*.

(3) *Idem* p. 6.

(4) *Idem* p. 9.

- Intervisions; contacts avec les associations de pairs-aidants à l'étranger afin d'échanger outils, pratiques et ressources.
- Représentation et plaidoyer;
- Mise en réseau.

L'Équipe du projet PAT (Pair And Team support) et En Route ont présenté, lors du Jeudi de l'hémicycle, les recommandations suivantes :

1) développement de la fonction de pair.e.-aidant.e dans les services de l'aide et du soin :

- inclure la notion de rétablissement dans les textes législatifs des domaines de la santé et du social;
- modifier les textes légaux organisant l'agrément et le financement des services sociosanitaires afin d'y inclure la notion de pair-aidance, le rôle de pair-aidant et le financement pérenne de la fonction;
- s'assurer que toutes les équipes qui souhaitent engager des pairs-aidants puissent bénéficier d'un accompagnement et de formations spécifiques;
- mobiliser la recherche sur ces expériences afin de tirer des enseignements généralisables.

2) Fédération des pairs-aidants :

La professionnalisation de la pair-aidance passe par le développement d'une fédération de pairs-aidants structurée et soutenante.

- Financer En Route afin qu'elle assure pleinement ce rôle de fédération;
- utiliser les réseaux internationaux de la Commission communautaire française afin de faciliter les

3) Formation :

- former plus de pairs-aidants;
- offrir un accès à la formation décentralisée géographiquement;
- développer un cycle de formation continue pour les pairs-aidants engagés;
- rendre ces formations certifiantes et préparant à l'emploi afin de faciliter l'accès au marché du travail;
- explorer les opportunités que pourraient offrir la valorisation des acquis de l'expérience.

4) Professionnalisation :

Plusieurs facteurs influencent le positionnement professionnel des pairs-aidants, qu'ils soient bénévoles ou dans un contrat d'emploi :

- la mise en place d'un système d'indemnisation flexible tenant compte de la situation financière et sanitaire complexe du pair-aidant;
- d'examiner la législation relative au volontariat au regard des spécificités des activités de pair-aidance.

Par cette proposition de résolution, les auteurs souhaitent souligner l'importance de cette nouvelle pratique, y apporter leur soutien et demander aux autorités compétentes de trouver des réponses aux difficultés rencontrées dans son développement.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

relative à la reconnaissance de la pair-aidance et à l'intégration des pairs-aidants dans les services sociaux et de santé

L'Assemblée de la Commission communautaire française,

– Considérant qu'à Bruxelles, depuis ces dernières années, la pratique de la pair-aidance se développe dans différents services de la santé et du social;

– Que des structures comme le « Smes » et « En Route » organisent un accompagnement de ces initiatives et développent une méthodologie qui doit être valorisée et soutenue;

– Que les structures qui s'ouvrent à cette nouvelle pratique doivent être soutenues pour pouvoir prévoir des formations et un accompagnement pour les équipes en place;

– Considérant que le Jeudi de l'hémicycle du 18 novembre 2021 a pu démontrer la richesse de ces initiatives mais aussi les difficultés qui persistent;

– Considérant les recommandations qui ont été émises lors du Jeudi de l'Hémicycle, qui doivent être prises en compte;

– Considérant l'importance de soutenir la pratique de la pair-aidance dans les services de la Commission communautaire française relevant notamment de la santé mentale, toxicomanie, accompagnement social et de santé;

1. Demande au Collège de la Commission communautaire française, dans les limites des crédits budgétaires attribués :

a. de veiller à reconnaître et soutenir financièrement la pratique de la pair-aidance, notamment à travers les normes organisant la reconnaissance, l'agrément et le subventionnement des services socio-sanitaires;

b. d'assurer la pérennité du projet PAT (Peer And Team Support) visant à accompagner les initiatives et à développer des méthodologies de qualité;

c. de soutenir les associations qui font les démarches pour intégrer cette nouvelle pratique dans leur mode de fonctionnement tant pour permettre la formation des équipes en place que pour l'accompagnement de ces équipes;

d. de soutenir l'intervision de la personne pair-aidante;

e. de soutenir la coordination de ces initiatives ainsi que la recherche concernant la pair-aidance;

f. de relayer les recommandations ci-avant auprès du Collège réuni de la Commission communautaire commune;

2. Demande au Collège de la Commission communautaire française de relayer la recommandation suivante au Gouvernement de la Communauté française :

D'examiner la possibilité d'organiser des formations de pair-aidance au niveau de l'enseignement supérieur, afin que celles-ci puissent être reconnues par les organes compétents et mener au statut de pair-aidant;

3. Demande au Collège de la Commission communautaire française de relayer la recommandation suivante au Gouvernement fédéral :

De mener une réflexion sur le statut des pair-aidants, particulièrement en ce qui concerne les obstacles liés aux statuts d'invalidité, chômage, ...

Magali PLOVIE
Jamal IKAZBAN
Jonathan de PATOUL
David WEYTSMAN
Gladys KAZADI
Victoria AUSTRÆT